



## **Protocole sanitaire dans le cadre de la reprise de la pratique de la voile au sein du GGVLS**

Dans le cadre du déconfinement et en vue de la reprise des activités au sein des 2 pôles du GGVLS, il a été décidé les mesures suivantes.

### **I. Mesures barrières et de distanciation physique :**

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro alcoolique. Se sécher les mains avec un dispositif papier à usage unique.
- Éviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche.
- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt.
- Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable.
- Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique :
  - ✓ ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
  - ✓ distance physique d'au moins 1 mètre.
- Porter un masque lorsque la distanciation sociale n'est pas possible.
- Aérer régulièrement (toutes les 3 heures) les pièces fermées pendant quinze minutes.
- Désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires.
- Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, difficultés respiratoires).

## **II. Moyens de protection individuelle pour les salariés**

*Dès lors que la mise en place de l'ensemble des mesures précédentes, le respect de la distanciation physique d'un mètre entre deux personnes (pratiquants, collègues, prestataires, etc.) est assurée, le port d'un masque n'est pas obligatoire.*

Chaque salarié sera doté de 8 masques grand public.

Chaque pôle (compétition et développement) est doté d'un flacon de gel hydroalcoolique et de lingettes de nettoyage désinfectantes.

## **III. Activité sur site hors présence des adhérents :**

Chaque salarié est appelé à travailler dans le respect des règles de distanciation physique. L'espace réglementaire a été fixé à 4m<sup>2</sup> minimum par personne, ce qui doit permettre de garantir une distance minimale de 1 mètre autour d'une personne (dans toutes les directions).

L'organisation des 2 pôles sur des sites différents, avec chacun un salarié permet le respect de ces règles, chacun ayant par ailleurs son matériel : zodiac, outils, VHF...

Néanmoins, si une activité commune amenait les 2 salariés à travailler sur le même site, il convient d'appliquer ces règles de distanciation. Une attention doit être portée sur certains points : pas de partage de crayons, téléphone...En cas de partage de matériel, d'outils, il doit être nettoyé entre chaque personne.

Les réunions de travail peuvent se tenir dès lors que les dispositions relatives à la distanciation physique sont respectées, en limitant le nombre de participants en fonction de la surface de la salle de réunion. La visio reste à privilégier.

## **IV. Activité sur site avec présence d'adhérents (séances de voile) :**

Le responsable technique qualifié (RTQ) est le référent Covid 19.

Il est en charge

- des moniteurs qui encadrent l'activité du club et aussi de s'assurer que les mesures d'hygiène sanitaire COVID 19 sont bien appliquées l'ensemble des activités du site.
- De rappeler ces consignes sanitaires chaque jour et d'accompagner les moniteurs qui auraient des difficultés à mettre en œuvre ces mesures.
- De faire un briefing avant la pratique pour rappeler les mesures barrières et les règles de distanciation.

Par ailleurs, la gestion de l'activité du club doit :

- intégrer celle des autres usagers du site (autres associations, particuliers, promeneurs...).
- être organisée de manière à gérer et limiter le nombre de pratiquants présents simultanément à la séance (gestion des inscriptions) : groupe limité à 10 personnes, moniteur compris.

La tenue d'un registre des personnes présentes permettra la traçabilité en cas de personne infectée.

### Inscription aux activités :

➔ Préciser aux adhérents du club par un affichage visible le protocole mis en place :

- Respect des gestes barrières
- Mesures sanitaires générales pour les pratiquants
- Mesures sanitaires sur le site
- Mesures sanitaires suivies par le personnel du club

➔ Recommander :

- Le port du masque jusqu'à l'accès à l'eau puis dès le retour à terre.

- Que, dans la mesure du possible, le pratiquant vienne avec son propre matériel de pratique (combinaison, gilet de sauvetage, gants, chaussons, harnais,...) : *ce qui est généralement le cas au pôle compétition.*

- L'adoption d'un comportement de bon sens et de ne pas se présenter à la séance en cas de présence de symptôme comme fièvre, toux, gêne respiratoire, ou en cas de contact avec un cas de COVID 19 avéré dans les 15 derniers jours.

➔ Remettre à chaque pratiquant, sous format papier ou par envoi numérique un guide pratique détaillé des mesures mises en places par le club qui devra être daté et signé.

### Accueil des pratiquants :

- l'accueil se fait par les encadrants munis de masques
- Briefing sur les mesures sanitaires, effectué en extérieur en indiquant les gestes barrières ainsi que les consignes sanitaires que les pratiquants doivent respecter.
- A l'arrivée, chaque pratiquant est invité à se laver les mains (les lavabos, savons et rouleaux de papier seront mis à leur disposition ainsi que du gel hydroalcoolique) et à le renouveler régulièrement le lavage des mains au cours de la séance.
- Mise en place d'une distance de 1,5 m entre les pratiquants soit 5 m<sup>2</sup> entre chaque

personne.

- Port du masque ou de visière fortement recommandé jusqu'à l'accès à l'eau puis dès le retour à terre.
- Les vestiaires resteront fermés pour éviter les croisements.
- L'accès au hangar de stockage du matériel sera interdit aux pratiquants.
- L'accès aux douches sera interdit pour permettre que la distanciation sociale soit efficace.
- Le rinçage au jet d'eau fera office de douche extérieure.
- Les sanitaires seront ouverts avec une désinfection obligatoire après chaque utilisation (Mise à disposition de lingettes).
- Des poubelles à pédales seront présentes pour le dépôt de déchets.

#### Gestion des équipements pour la pratique :

- Comme les vestiaires et le local technique sont condamnés, la distribution individuelle d'un gilet et d'une combinaison se fait par le personnel encadrant de la structure.  
Le pratiquant garde le même gilet et la même combinaison pendant toute la durée de la pratique, un numéro ou un sticker sera attribué pour chaque équipement à chaque pratiquant de façon nominative.  
*Ce point concerne essentiellement le pôle développement.*
- Les pratiquants se changent à l'extérieur des locaux.
- Le personnel pourra conseiller les pratiquants à une distance de 1m50 pour la bonne utilisation de l'équipement. Si un rapprochement s'avère nécessaire, l'encadrant se munit d'un masque.
- Les affaires de rechange seront placées dans un sac personnel ou une caisse PVC individuelle stockés.
- Le matériel nautique (voile, mat, écoute) sera donné par le moniteur chargé de l'activité et le reste de l'accastillage sera présent sur l'embarcation.

A noter :

- Les équipements personnels des pratiquants devront être soumis à la désinfection le premier jour du stage ainsi qu'entre chaque séance suivant le même protocole.
- Cette désinfection se fera par un virucide (Bacterless ou Bacterclean) conforme à la norme EN14476 en vigueur.

- Une attention particulière sera portée sur les surfaces régulièrement au contact du public (poignées de portes, robinetterie, tuyau d'eau, interrupteurs, zodiac,...)

#### Encadrement et déroulement des séances nautiques :

- Départ pour le site de pratique à pied avec une distance de 2,5m<sup>2</sup> entre chaque pratiquant.
- Briefing technique et échauffement avec la même distance personnelle.
- Sur l'eau, maintien d'une distance de 10 mètres entre chaque embarcation suivant la faisabilité lié aux conditions climatiques.
- Pratique en solitaire de préférence et le support en équipage sera envisageable pour les groupes familiaux qui vivent sous le même toit.

#### A noter :

- Pour faciliter la navigation et surtout réduire les interventions de sécurité individuelle, nous ne naviguerons pas au dessus de 20 nœuds de vent.
- Lors d'une intervention de sécurité liée à la récupération d'un pratiquant à l'eau le moniteur porte un masque et lui présente un tube de sauvetage pour éviter le contact physique.

#### Fin de séance :

- Retour au club à pied en respectant la distance de 2,5m<sup>2</sup>.
- Nettoyage des supports de pratique.
- Les pratiquants se rincent et se changent à l'extérieur du bâtiment et c'est le moniteur qui tient le tuyau d'eau.
- Le nettoyage des équipements de protection individuelle se fera par la dépose de ceux-ci par les pratiquants dans des bacs de rinçage remplis de désinfectant vidé chaque soir après l'utilisation.